

DÉLIBÉRATION N°2024-34

LOCATION DES LOCAUX D'ARSUD

Le mardi 16 juillet 2024 à 14h00, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Richard GALY - Bruno GENZANA - Clémence PARODI
Virginie PIN - Jean-Pierre RICHARD - Michel KELEMENIS - Patrick RANCHAIN - Gilles RIPERT - Roland MAY
- Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉES :

Mme Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Élodie PRESLES a donné sa procuration à Michaël DIAN

ÉTAIENT ABSENTES :

Josy CHAMBON - Adeline DUMON - Chantal EYMELOUD - Bénédicte LEFEUVRE - Muriel MAYETTE-HOLTZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU les Conditions générales de location d'Arsud,

Considérant :

- Qu'il rentre dans les objectifs d'Arsud de construire et consolider des partenariats structurants avec les organisations culturelles, les lieux, les festivals,
- Que les missions d'Arsud sont : l'accompagnement de professionnels de la culture, la conception, la production et la réalisation d'actions artistiques et culturelles, l'assistance technique aux acteurs culturels, le recueil, l'analyse et la mise à disposition de ressources concernant les différents secteurs culturels,
- Qu'Arsud propose aujourd'hui une offre de service dédiée aux professionnels sur les enjeux écologiques et environnementaux, dans un contexte de politiques transectorielles initiées par l'Etat et la Région Sud (loi Agec, climat et résilience, Cacté, Pacte régional...).
- Qu'Arsud dispose d'espaces disponibles,
- La nécessité de développer les ressources propres de l'établissement,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- D'autoriser le lancement de démarches dans le but de nouer des partenariats avec des organismes régionaux,
- D'autoriser le lancement de démarches destinées à évaluer les montants de location de ses locaux,
- D'autoriser le principe de location d'espaces dans les locaux d'Arsud moyennant la facturation d'un loyer,
- D'autoriser le lancement de démarches destinées à évaluer la nature et le montant d'éventuels travaux d'aménagement de ses locaux dans ce cadre,
- D'autoriser de prendre en charge les études juridiques nécessaires.

Les modalités administratives, le montant du loyer et les conventions éventuelles seront proposés au conseil d'administration lors d'une prochaine séance.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 16 juillet 2024

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

